

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi trois avril, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heures, en la Mairie de Chênex.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers :**
 - **Devis panneau électrique**
 - **Terrain DAMI**
- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Informations urbanisme**
- **Vote des taux des 3 taxes locales**
- **Concertation mode doux**
- **Lancement groupement de commandes Valleiry pour fourniture de repas cantine**
- **Plan de financement projet création parking et trottoir au Vert Pré pour demande de subvention FDDT**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 AVRIL 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Léon DUVAL, Martine MABUT, Marianne RICARD, Julie CAMPIGLIA, Fabian BOURDIN, Patricia COLIN,

Excusée : Mélanie MÜLLER CARRILLAT, Philippe PARENT, Stéphane ROZE, Jean-Luc ROTH, Nadège LAMARLE,

Michel BARROYER a été élu secrétaire.

1. Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 13 Mars 2018

2. Divers

- Devis panneaux électrique :

Il est proposé au Conseil d'installer sur la Commune, un panneau de d'information lumineux. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un panneau coûte environ 3800€ HT. Ce panneau permettra la diffusion des animations ponctuelles, informations mairie...

Sept conseillers sont pour, deux se sont abstenus.

- Terrain DAMI :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur et Madame DAMI ont fait une demande de modification de leurs limites de propriété par rapport à la voie publique.

Monsieur le Maire propose d'évoquer ce sujet lors de la prochaine réunion de la commission « urbanisme » et d'aller vérifier sur place avec les élus.

3. Retour d'informations réunions :

- **CCG :**

A l'occasion des dernières réunions de la CCG, Monsieur le Maire indique principalement que le budget prévisionnel a été voté par les conseillers communautaires avec la liste des projets d'investissements définis.

- **CR réunion présentation rapport de la DDT à la CDPENAF :**

Monsieur le Maire explique aux conseillers les remarques qui ont été faites dans le cadre du rapport des services de l'Etat sur le projet de révision du PLU et indique en conclusion qu'un avis favorable a été donné sur ce projet.

- **CR réunion suite au retour aux 4 jours d'école :**

Après vote du conseil municipal du 19 décembre 2017 et du conseil d'école du 8 février 2018, le Maire de la commune de Chênex et la Directrice du conseil d'école ont sollicité conjointement une dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 avec les horaires suivants : 8h15-11h30//13h30-16h15.

En concertation avec les membres du groupe de travail et les agents périscolaires, plusieurs modalités d'organisation du service périscolaire ont été évoquées :

Pas de changement à prévoir pour la garderie du matin et de la cantine.

Pour la garderie du soir, mise en place de 3 groupes, à partir de 16h30 après regroupement dans la cours :

- **La « pause cartable »** : temps libre et jeux avec départ échelonné possible pour les enfants à partir de 17h
 - De 16h30 à 17h goûter donné par les parents dans le cartable des enfants
 - Mise en place d'un tarif préférentiel (sans goûter)
 - Besoin en personnel estimé à 1 agent (contractuel qui fera aussi service cantine)
- **L'aide aux devoirs** : réservée aux primaires à partir de 17h
 - De 16h30 à 17h : goûter donné par mairie
 - Départ possible qu'à partir de 17h45
 - Besoin en personnel estimé à 1 agent (Catherine)
- **Les activités** : réservées aux maternelles à partir de 17h
 - De 16h30 à 17h : goûter donné par mairie
 - Départ possible qu'à partir de 17h45
 - Besoin en personnel estimé à 1 agent (Marie)

Les conseillers municipaux font deux remarques sur ces modalités d'organisation du service :

- Pouvoir récupérer les enfants plus tôt à la pause cartable ce qui permettra de les amener aux activités de la MJC qui commencent à 17h.
- Savoir comment gérer la répartition des effectifs en fonction des groupes.
- Maintenir l'activité chorale.

Une réunion est organisée prochainement avec les représentants des parents d'élèves et un sondage sera réalisé auprès des parents.

4. Informations Urbanisme

Type	N° dossier	Demandeur	Date dépôt	Liste parcelles
PC	PC07406918H0008	JEREMIE DUVAL	30/03/2018	ZH122
CUa	CU07406918H0004	SCP PISSARD BOREY	20/03/2018	ZK0062

5. Vote des taux des taxes locales

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2018 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes locales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

De fixer les tarifs des 3 taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 13,10 %

Foncier bâti : 6,40%

Foncier non bâti : 27,47%

6. Groupement de Commandes restauration scolaire avec la commune de Valleiry

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Valleiry organise un groupement de commandes relatif à la « fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires des communes de Valleiry et Chênex ».

Ce groupement a pour objectif de permettre des économies d'échelle et d'harmoniser les procédures.

Dès lors une convention est nécessaire afin de permettre :

- D'établir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation et à la passation du marché susvisé,
- De répartir entre les membres les diverses tâches nécessaires à la préparation et à la passation du marché susvisé,
- De définir les rapports et obligations de chaque membre.

1/DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature par l'ensemble des membres du groupement de l'acte d'adhésion et elle s'achève à la publication de l'avis d'attribution du marché.

2/ MISSIONS DU COORDONNATEUR

La commune de Valleiry est désignée, d'un commun accord, coordonnateur du groupement. A ce titre, elle a pour mission de procéder, en collaboration avec les autres parties signataires, à l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants dans le respect de la réglementation relative aux marchés public.

Par l'adhésion à la présente convention, les membres du groupement autorisent le Maire de la commune de Valleiry, dûment habilité, à signer le marché public.

3/ DISPOSITIONS FINANCIERES

La mission comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Cependant, les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et à la procédure de marché (frais de publicité, envoi des dossiers, reproduction, litiges éventuels liés à la

consultation...) seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs.

4/ CHOIX DU PRESTATAIRE

Le choix du prestataire sera effectué par la commission d'appel d'offres du groupement, qui est composé pour chaque membre du groupement, d'un élu ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions précitées, un membre suppléant. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

Hormis ces représentants ayant voix délibérative, le président peut inviter les membres à voix consultative suivants:

- des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- l'agent comptable du coordonnateur du groupement, ainsi que le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La Commission peut également être assistée par des agents des membres du groupement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Une Commission technique est chargée par la Commission d'appel d'offres du groupement de l'assister dans les tâches suivantes :

- vérification de la conformité des candidatures et offres reçues ;
- analyse des offres.

Elle est composée des représentants de chaque membre du groupement et sera présidée par un représentant du coordonnateur.

DECISION

Entendu Monsieur le Maire, et après délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le projet de groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires des communes de Valleiry et Chênex.
- **DESIGNE** Michel BARROYER membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune, pour siéger à la commission d'attribution du groupement ainsi que Pierre-Jean CRASTES comme suppléant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces annexes.

7. Projet de création de parking et de trottoir Route de Bataillard **Demande de subvention FDDT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création de parking et de trottoirs ainsi que les modalités de financement pour un montant total de 53 100€ HT, décomposé comme suit :

Études : 1 500€ HT

Travaux : 51 600€ HT

TOTAL HT : 53 100€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

☐ **Approuve** le projet de création de parking et de trottoirs;

☐ **Fixe** les modalités de financement comme suit :

- Participation FDDT : 21 240€ HT

- Autofinancement : 31 860€ HT

Soit TOTAL HT de la recette : 53 100€ HT

- **Demande** à Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au budget 2018 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter à solliciter une demande de subvention FDDT auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

8. Modification du temps de travail des emplois à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée :

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de Mme Elodie VALLENTIEN permettant de lui confier la mission de surveillance et encadrement des enfants pendant la pause méridienne.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique créé initialement à temps non complet par arrêté du 7 novembre 2017 pour une durée de 26,30 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 30,16 heures par semaine à compter du 1er avril 2018.

Il est demandé au conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,

DE DECIDER :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
SERVICE : Administratif		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
SERVICE : Technique		
Adjoint Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe
----------------	---------------	---

délibérant		
SERVICE : Administratif		
Agent Administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 19,50/35h annualisé
SERVICE : Technique		
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe 30,16h/35h annualisé
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 25,20h/35h annualisé
SERVICE : Animation		
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Agent d'Animation Grade : Agent d'animation de 2 ^{ème} classe 27h/35h annualisé

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9. Consultation modes doux

Monsieur le Maire présente le contenu du projet d'aménagement d'itinéraires modes doux de la CCG qui fait actuellement l'objet d'une concertation préalable pour les opérations suivantes :

- Axe Est-Ouest : l'Eurovéloroute « ViaRhôna »
- Axe Nord-Sud : liaisons « Archamps-Beaumont et Beaumont-St Julien »

Plusieurs tracés sont envisagés suite à l'étude de faisabilité et une analyse comparative des variantes a été réalisée permettant de préconiser un tracé pour chaque opération.

Le bilan de la concertation sera diffusé à l'automne 2018.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jocelyne COINDET	Marianne RICARD	Martine MABUT
------------------	-----------------	---------------

Fabian BOURDIN	Léon DUVAL	Julie CAMPIGLIA
Michel BARROYER	Patricia COLIN	